

Remplace la partie administrative de la norme SIA 190:2000

Allgemeine Bedingungen für Kanalisationen – Vertragsbedingungen zur Norm SIA 190:2017

Condizioni generali relative alle canalizzazioni – Disposizioni contrattuali alla norma SIA 190:2017

## **Conditions générales pour canalisations**

**Conditions contractuelles pour la norme SIA 190:2017**

061/1811

Numéro de référence  
SN 507190:2017 fr

Valable dès: 2017-09-01

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Dans la présente publication, on a constamment choisi la forme masculine pour les désignations de personnes et de fonctions. Les désignations s'appliquent toutefois aux femmes comme aux hommes.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous [www.sia.ch/correctif](http://www.sia.ch/correctif).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>0 Domaine d'application</b> .....	5
0.1 Délimitation .....	5
0.2 Intégration aux documents du contrat .....	5
0.3 Références normatives .....	5
0.4 Terminologie .....	5
<b>1 Contrat d'entreprise</b> .....	7
1.1 Appel d'offres .....	7
1.2 Offre de l'entrepreneur .....	8
1.3 Obligations des parties contractantes .	8
<b>2 Conditions de rémunération</b> .....	10
2.1 Généralités .....	10
2.2 Prestations comprises .....	10
2.3 Prestations non comprises .....	12
<b>3 Modification de commande</b> .....	13
<b>4 Exécution des travaux</b> .....	13
<b>5 Métrés, modalités de paiement</b> .....	14
5.1 Généralités .....	14
5.2 Règles de métré .....	14
5.3 Modalités de paiement .....	15
<b>6 Réception de l'ouvrage et respon- sabilité pour les défauts</b> .....	16
6.1 Généralités .....	16
6.2 Réception provisoire .....	16
6.3 Réception .....	16
6.4 Mise en service .....	17
6.5 Vérifications et contrôles supplémentaires .....	17
6.6 Responsabilité pour les défauts .....	17
<b>7 Extinction prématurée du contrat</b> ....	18
<b>Annexe</b>	
<b>A</b> (informative) <b>Index des termes</b> .....	19

## **AVANT-PROPOS**

### **But et contenu de la norme**

La présente norme fait partie des Conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

### **Principe des Conditions générales pour la construction (CGC)**

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

---

## Commission SIA 190

		Représentant de
Président	Francesco Valli, Prof., dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Bülach	FHNW / HSLU
Membres	Jean-Louis Boillat, dipl. Bau-Ing. ETHZ, PhD EPFL, Etoy Felix Frei, dipl. Bau-Ing. HTL, Aarau Markus Gresch, Dr sc. ETH, dipl. Umwelting. ETH, Winterthour Kirsten Grossmann, dipl. Bau-Ing. FH, Zurich Ivo Mössinger, eidg. dipl. Baumeister, Zurich Thomas Rohr, dipl. Bau-Ing. HTL, Rickenbach Simone Stürwald, Prof., Dipl.-Bauing. TU/SIA, Rapperswil Peter Würmli, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zurich	Planificateur Autorité cantonale Planificateur / VSA CRB SBV Entrepreneur HSR Planificateur
Responsable SIA GS	Silke Sedvallson, Dipl.-Ing. Arch. FH, Zurich	

---

## Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/190 le 6 juin 2017.

Elle est valable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Elle remplace la partie administrative de la norme SIA 190 *Canalisations*, édition 2000.

---

Copyright © 2017 by SIA Zurich

Tous droits réservés, qu'il s'agisse de réimpression même partielle, de reproduction partielle ou complète, d'enregistrement dans des banques de données et de traduction.